

## #3 Fiche Activité d'Artisan



### Les dates à retenir

#### > 01 septembre 2026

Vous recevez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

#### > 01 septembre 2027

Vous émettez toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.

### Votre situation

#### Qu'est-ce qui change pour activité ?

##### > Clients entreprises :

Vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

##### > Clients particuliers :

Vos ventes devront être déclarées à l'administration via votre plateforme

##### > Prestations de services :

Vous devrez aussi déclarer l'encaissement de vos factures (paiement reçu)

## À savoir

### Points d'attention

#### > Acompte reçu ?

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

#### > Client entreprise qui paie avec sa carte personnelle ?

La facture part directement à l'entreprise via les plateformes, le client aura un reçu de paiement

#### > Prestations de services ?

Pensez à déclarer chaque encaissement sur votre plateforme

#### > Plusieurs logiciels ?

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

### Concrètement

#### > AVANT

- Facture papier ou PDF par email
- Classement manuel
- Risque d'erreurs de TVA
- Temps perdu en administratif
- Envoi manuel à votre expert-comptable

#### > APRÈS

- Facture envoyée automatiquement vers le client
- Suivi en temps réel (envoyée, reçue, payée)
- Calcul automatique de la TVA
- Transmission directe à votre expert-comptable
- Plus de temps pour votre métier

## À faire dès maintenant

#### > Vérifiez votre système de facturation

- Vérifiez que votre logiciel pourra créer des factures conformes
- Sinon, contactez votre fournisseur de logiciel de facturation
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Si vous avez un expert-comptable, n'hésitez pas à lui en parler

#### > Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées pour votre secteur
- Choisissez une plateforme qui gère tous vos types de clients
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

#### > Formez votre équipe

- Prévoyez 2 h de formation par personne utilisatrice ou par système de facturation
- Créez un mémo simple pour vos employés
- Testez avec des factures d'essai

#### > Testez votre système avant l'été 2026

- Uniformisez vos process pour tous les clients
- Préparez une information pour vos clients
- Choisissez votre mode de paiement de TVA pour les prestations de services avec votre expert-comptable